

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Commune d'ATHIEUVILLE

Séance du 16 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Athieville s'est réuni dans la salle Foyer Rural, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre LEFORT, Conseiller Municipal,

Étaient présents :

Mr A. LEFORT	Mr S. MARCHAND	Mr Luc GERARDIN
Mme LAFONTAINE	Mr P. HESSE	Mr D. MARCHAND
Mme M.Reine DUVAL	Mr L. RICHARD	

Nombre
De membres en exercice 10
De présents 8
De votants 2

Étaient absents excusés : Mme Elsa CABOCEL, Mr Régis NAPORA-HENRY

Secrétaire de séance : Christine LAFONTAINE

Objet : Projet d'Implantation du Parc Eolien sur la Commune d'Athieville par la Société RWE Renouvelables France

Le Président expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société RWE Renouvelables France, au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune (ci-après « le Projet »).

M. Stéphane MARCHAND, Mr Luc GERARDIN, Mr Pierre HESSE, Mr Denis MARCHAND, Mme Marie-Reine DUVAL, Mr Loïc RICHARD, Maire et Conseillers municipaux mais également propriétaires et/ou exploitants de terrains potentiellement concernés par le Projet se retirent et ne prennent part ni au débat ni au vote concernant le Projet.

Considérant que la société RWE Renouvelables France a précisé que des études de faisabilité du Projet (études de vent, acoustiques, environnement...) seront réalisées sur le territoire de la commune en vue de déterminer précisément le lieu d'implantation des éoliennes et les caractéristiques techniques de ce Projet ;

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **Approuve** le principe de l'implantation du Projet sur le domaine communal et la location ainsi que la mise à disposition de ses terrains à la société RWE Renouvelables France ;
- **Approuve** l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société RWE Renouvelables France dans la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ;
- **Approuve** l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société RWE Renouvelables France dans la convention de servitude et dans la convention de mise à disposition avec promesse de bail ;
- **Autorise** Monsieur Alexandre Lefort à signer la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales et la convention de servitude et la convention de mise à disposition avec promesse de bail.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Athieville, le 19 avril 2021

Le Président,

Alexandre LEFORT



